70 B 112
28 MAI 2008
A4449

DECOPEINT
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 350 000 euros
Siège social : 2 rue Mathis

67840 KILSTETT
708 501 127 RCS STRASBOURG

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE REUNIE LE 7 MARS 2008

L'an deux mille huit, et le sept mars à dix sept heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée en date du 22 février 2008.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Gilles WEIBEL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. La SOCIETE FINANCIERE GW SARL, représentée par Monsieur Gilles WEIBEL et Madame Sonia JUND sont désignés comme scrutateurs et acceptent expressément cette fonction.

Mademoiselle Nathalie BARANGER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire. Elle accepte expressément cette fonction, conformément aux statuts.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 483 actions soit plus du quart des actions ayant droit de vote, sur les 2 500 actions qui composent le capital social de la société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'assemblée,

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

– Nomination d'un administrateur ;

– Nomination de commissaires aux comptes ;

– Pouvoirs en vue des formalités ;

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Madame Sonia JUND demeurant 26 rue du Dr Albert Schweitzer 67240 GRIES, en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Steeve WEIBEL, en raison de la démission de ce dernier pour motif personnel, pour une durée de 6 exercices, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sonia JUND, présente à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et prenant acte de la démission de la société AW-AUDIT ET CONSEIL SARL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la démission de Monsieur Jérôme LEDIG, Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

Monsieur Didier SPITZER, demeurant 8 rue de Londres, 67000 STRASBOURG, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire,

Monsieur Laurent DELUARD, demeurant 16A rue Mercière, 67207 NIEDERHAUSBERGEN, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant appelé à remplacer le commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Chacun des Commissaires aux Comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat qui lui est confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président :
M. Gilles WEIBEL

La Secrétaire :
Mlle Nathalie BARANGER

Les Scrutateurs :
La SOCIETE FINANCIERE GW SARL,
représentée par M. Gilles WEIBEL

Mme Sonia JUND